



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

20 JUIN 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE (1)
PAR **Mme RYCKMANS**

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.
Voir : 5-I (S.E. 1974) - Nos 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Jeunesse et de l'Education permanente a consacré le 4 juin 1974, une séance à l'examen du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973 — Secteur Culture française, Titre I, Partie II, Education permanente, Section III, Jeunesse et Loisirs ⁽¹⁾.

Exposé du ministre.

Le ministre de la Culture française déclare que les réductions proposées à la Partie II relative à l'Education permanente tiennent au fait que le département a dû faire face à moins de frais de gestion qu'initialement prévu. De plus, le département a également dû tenir compte des instructions du gouvernement précédent en matière de politique anti-inflatoire.

Discussion générale et discussion des articles.

Après avoir entendu les explications du ministre, la commission n'a pas estimé devoir

entamer une discussion à propos des réductions proposées.

Vote sur l'ensemble.

La commission, à la demande du Président, décide de passer au vote sur l'ensemble de la Section III, Jeunesse et Loisirs de la Partie II du Titre I du secteur Culture française.

Ce secteur est adopté par 5 voix pour et 8 abstentions.

La commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du présent rapport.

Le Rapporteur, *Le Président,*
Mme G. RYCKMANS. G. CLERFAYT.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : M. Clerfayt (président), M. Bourgeois, Mme Brenez, MM. Burgeon, Cornet d'Elzius, Dejardin, Gillet J., Helguers, Herbage, Maes, Pêtre, Mme Petry, Mme Ryckmans (rapporteur), M. Stassart.